

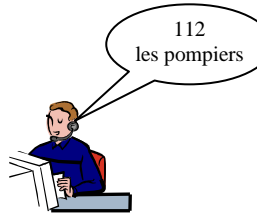
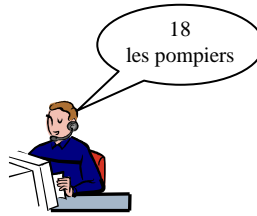
Le fonctionnement actuel de l'alerte en Haute-Saône

Une habitation brûle, un témoin contact les pompiers depuis une ligne téléphonique fixe en composant le 18 ou le 112.

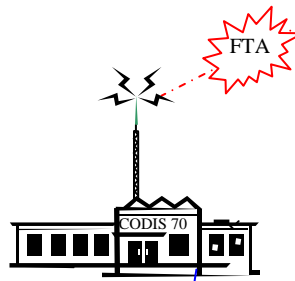


Allo les pompiers une maison est en train de brûler...

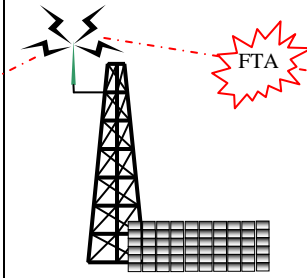
Les stationnaires du CTA/CODIS reçoivent les appels, les analysent et déclenchent par ARTEMIS les secours nécessaires.



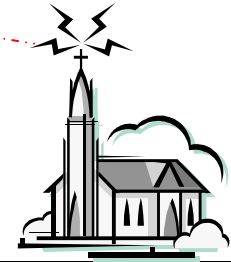
L'alerte des personnels des centres part depuis le CTA/CODIS par deux vecteurs différents. L'ADSL et la Fréquence de Transmission de l'Alerte (FTA).



L'alerte transmise par FTA arrive sur le relais d'alerte de Neurey les la Demie qui la diffuse sur le département.



L'Emetteur Récepteur Centre de Secours (ERCS) secondaire du centre concerné (situé dans une église, une mairie ou autre) reçoit cette alerte FTA et déclenche les appels sélectifs des personnels par les Fréquences Analogique d'Alerte (FAA - CCIR) et Numérique d'Alerte (FNA - POCSAG).

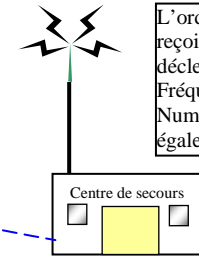


Un accident vient de se produire, un témoin contact les pompiers depuis un téléphone portable en composant le 112 ou le 18.



Allo les pompiers un accident vient de se produire...

L'ordinateur ARTEMIS situé dans le centre de secours reçoit l'alerte par ADSL et donne l'ordre à l'ERCS de déclencher les appels sélectifs des personnels par les Fréquences Analogique d'Alerte (FAA - CCIR) et Numérique d'Alerte (FNA - POCSAG). Il commande également l'impression du ticket de départ.



Les sapeurs pompiers alertés par leur BIP se rendent dans leur centre et partent sur les lieux avec les véhicules

